

53 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE À LA FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le décret 85-603 du 10 juin 1985 prévoit des actions de formation obligatoire pour les membres siégeant au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Afin que les membres du C.H.S.C.T. de la collectivité puissent recevoir cette formation, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de signer la convention tripartite jointe en annexe entre le Centre de gestion de la fonction publique du Var, la mairie de Carcès et la mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.